

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 16 octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/10/2024

Présents : Mme BELTRAN Mélissa, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. MAVIGNER Jean-François, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline, M. LEGA Arnaud, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle ;
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°1/3 -

Objet : Communication du rapport annuel de la C.C.V.H. sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers – année 2023.

Le conseil municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n°2000-404 en date du 11 mai 2000 relatif aux rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,

Vu la délibération du conseil communautaire de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault en date du 23 septembre 2024 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers pour l'année 2023.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers – année 2023.

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Le Maire,
M. Jean-Pierre BERTOLINI

Transmission au Représentant de l'Etat

Publication le 21/10/2024

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

St Paul et Valmalle, le 21/10/2024

Le Maire de St Paul et Valmalle

Signé : Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 16 octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/10/2024

Présents : Mme BELTRAN Mélissa, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. MAVIGNER Jean-François, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline, M. LEGA Arnaud, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle ;
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°2/3 -

Objet : Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2023.

Le Conseil municipal,

Vu les articles L. 2224-5 et L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault en date du 23/09/2024 adoptant le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2023.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et sa proposition,

PREND ACTE : de la présentation du rapport annuel de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2023.

PRECISE : que ledit rapport est mis à la disposition du public en Mairie.

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI

Transmission au Représentant de l'Etat
Publication le 21/10/2024
Notification le
DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE
St Paul et Valmalle, le 21/10/2024
Le Maire de St Paul et Valmalle
Signé : Jean-Pierre BERTOLINI

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus
Le Maire,
M. Jean-Pierre BERTOLINI



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST PAUL ET VALMALLE**

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 16 octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/10/2024

Présents : Mme BELTRAN Mélissa, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. MAVIGNER Jean-François, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline, M. LEGA Arnaud, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle ;
Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

- question n°3/3 -

Objet : Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'association « le sourire de Laetitia ».

CONSIDÉRANT que pour la troisième année consécutive, un groupe d'élus de différentes communes de l'Hérault porte une initiative solidaire, en parcourant à vélo dans l'Hérault plus de 150 kilomètres sur deux jours, pour attirer l'attention sur une cause et pour inciter aux dons,
CONSIDÉRANT que cette initiative est conduite en partenariat avec l'Association des maires de l'Hérault (AMF34) qui invite les communes et intercommunalités à la soutenir, avec une arrivée officielle de ce parcours à vélo organisée lors du salon des maires de l'Hérault, à Béziers le 27 septembre,

CONSIDÉRANT que l'objectif de cette initiative en 2024 est d'inciter aux dons en faveur de l'association héraultaise « Le sourire de Laetitia », créée par la famille de Jean Ortega, maire de Mudaison, en mémoire de sa fille, association déclarée en préfecture de l'Hérault le 13 juillet 2021 (RNA W343029147),

CONSIDÉRANT que l'objectif de l'association « Le sourire de Laetitia » de « *collecte de dons en faveur du service onco-pédiatrique de l'hôpital Arnaud de Villeneuve à Montpellier* », établissement du CHU de Montpellier, répond au critère d'intérêt public général local,

Le Conseil, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE : de verser une subvention exceptionnelle de **150,00 euros** à l'association « Le sourire de Laetitia ».

PRECISE : que les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget sur le compte 65748.

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI



Transmission au Représentant de l'Etat

Publication le 21/10/2024

Notification le

DELIBERATION CERTIFIEE EXECUTOIRE

St Paul et Valmalle, le 21/10/2024

Le Maire de St Paul et Valmalle

Signé : Jean-Pierre BERTOLINI

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus

Le Maire,

M. Jean-Pierre BERTOLINI





MAIRIE
DE
SAINT-PAUL-ET-VALMALLE
34570

Affiché le 21/10/2024

LISTE DES DELIBERATIONS

Du Conseil municipal du 16 octobre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi 16 octobre, à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de ST PAUL ET VALMALLE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de M. BERTOLINI Jean-Pierre, le Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/10/2024

Présents : Mme BELTRAN Mélissa, M. BERTOLINI Jean-Pierre, Mme GELLY Evelyne, M. GELY Frédéric, Mme GUIZARD Sophie, M. LASSALVY Nicolas, M. MAVIGNER Jean-François, M. VIAL Jean-Marie, Mme YAHIAOUI Aïcha ;

Absents excusés : M. BELLAY Marc, M. CANCHY Eric, Mme FERNANDEZ Aurore, Mme LANDES Caroline, M. LEGA Arnaud, Mme MICHEL-KARAOUZENE Isabelle ;

Mme YAHIAOUI Aïcha a été élue secrétaire.

ORDRE DU JOUR :

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du Conseil municipal du 11/09/2024.

1/ Communication du rapport annuel de la C.C.V.H. sur le prix et la qualité du service public de gestion des déchets ménagers – année 2023.

Le Conseil prend acte

2/ Présentation du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, de l'assainissement collectif et non collectif de l'année 2023.

Le Conseil prend acte

3/ Choix du programme des travaux de réfection de voiries dans le cadre de la subvention départementale « patrimoine/voirie » 2024.

Ajourné

4/ Vote d'une subvention exceptionnelle pour l'association « le sourire de Laetitia ».

Approuvé à l'unanimité.

La secrétaire de séance,
Mme Aïcha YAHIAOUI

Le Maire,
Jean-Pierre BERTOLINI